

EN BREF

- **17/06/2024** – Bourse : En plus du risque politique actuel en France, [de nombreux risques menacent de faire chuter la bourse](#) tels que l'inflation, la croissance économique ou les risques géopolitiques.
- **18/06/2024** – Réglementation : Les trois autorités européennes de surveillance ont publié [un avis sur les améliorations du Règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers](#).
- **25/06/2024** – Assurance vie : Avec l'adoption de la loi Industrie verte, [les assureurs auront désormais l'obligation d'intégrer une part d'actifs non cotés dans les mandats de gestion de l'assurance vie et du PER](#). Cette mesure a pour but d'accélérer la réindustrialisation verte du pays et sa décarbonation.
- **08/07/2024** – Bourse : Au lendemain des résultats des élections législatives, [la Bourse reste stable, rassurée par une Assemblée divisée en trois blocs](#). En effet, pour la Bourse, comme pour les milieux d'affaires, l'hypothèse d'un gouvernement sans majorité absolue est considérée comme la moins mauvaise, après une dissolution qui avait suscité une mini panique sur le CAC 40.

Rapport annuel de l'EIOPA : des avancées significatives dans plusieurs domaines clés.

Le 14 juin 2024, [l'Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles \(EIOPA\) a publié son rapport annuel](#), soulignant les accomplissements de cette année passée avec des avancées importantes dans plusieurs domaines stratégiques :

- Contribuer à la création d'assurance et de fonds de pension durable (notamment par la lutte contre le greenwashing, l'amélioration des règlements sur la publication d'information en matière de durabilité (SFDR) et la couverture contre les risques cat nat) ;
- Dans le cadre de DORA (Digital Operational Resilience ACT), suivre l'utilisation croissante de la technologie numérique, y compris l'intelligence artificielle et l'assurance ouverte, pour identifier la meilleure manière de protéger les consommateurs sans entraver l'innovation ;
- Dans le cadre de Solvabilité 2, continuer à promouvoir un contrôle efficace et harmonisé dans toute l'Europe notamment en vue de l'accroissement de l'activité transfrontalière.
- Dans le cadre de la DDA, contribuer à des politiques de meilleure information des clients tenant compte des besoins évolutifs et croissants de la société et des effets de la nouvelle réglementation financière ;
- Améliorer la stabilité financière avec un focus particulier sur les risques et vulnérabilités du secteur financier et des menaces émergentes.

Enfin, l'EIOPA a travaillé sur la gestion de ses ressources, permettant de faciliter sa prise de décisions rapides et de réorganiser efficacement ses priorités.

En conclusion, en 2023, l'EIOPA a continué à promouvoir des pratiques durables et responsables dans les secteurs de l'assurance et des pensions, tout en renforçant la protection des consommateurs et en améliorant la résilience financière face aux nombreux défis d'aujourd'hui.

La cyber-assurance, un domaine en mutation.

En France, [le marché de la cyber-assurance est en pleine expansion avec 327 M d'euros de primes en 2022, représentant plus de 1 % de l'assurance des risques d'entreprise](#). La cyber-assurance est une assurance couvrant les risques liés aux opérations numériques d'une entreprise, comme le piratage de données, les pertes induites à la suite de l'interruption d'activité, etc. Au vu des cyber-attaques qui se multiplient aujourd'hui, avec une augmentation de 30 % entre 2022 et 2023 selon l'ANSSI, les attaques par rançongiciel (logiciels malveillants dont l'objectif est d'obtenir une rançon en l'échange du déblocage des données de l'utilisateur) placent la France parmi les pays les plus touchés. Cette assurance est devenue incontournable.

Un projet de loi doit être voté prochainement au Sénat pour simplifier les démarches administratives. Dans ce projet, les assureurs seront contraints d'indemniser plus rapidement les victimes de cyber-attaques. Par conséquent, ces derniers augmentent leurs taux de primes et leurs franchises, rendant l'assurance moins accessible. Cela explique en partie pourquoi seulement 15 % des entreprises de taille moyenne se couvrent face à ce risque.

Cependant, il ne faut pas oublier que la perte financière, même entièrement couverte par l'assurance, n'est pas la totalité du problème. Le stress des collaborateurs, l'impact sur les travaux et d'autres conséquences non-négligeables restent à prendre en compte et la priorité reste l'optimisation de la cybersécurité de l'entreprise pour éviter ce genre d'accident.

LES EVENEMENTS À VENIR